

SAFETY DATA SHEET

VALVE REGULATED LEAD ACID BATTERY, NON-SPILLABLE (US, CN, EU Version for International Trade)

SECTION 1: IDENTIFICATION

Product/Chemical Name: Valve Regulated Lead Acid Battery	Chemical Family/Classification: Electrolyte type lead acid storage battery
Other Product Names: EV Traction Dry Cell, EV Traction Gel Cell, Gel Absorbed Electrolyte Sealed Valve Regulated Battery Non-Spillable 49 CFR 173, 159(d).	Product Use: Electrical storage batteries for industrial, commercial and personal use.
Manufacturer/Supplier's Name and Address: Discover Energy Corp. #4 - 13511 Crestwood Place Richmond, BC, V6V 2E9, Canada Email: info@discoverbattery.com	Emergency Telephone Number: US: INFOTRAC 1.800.535.5053 (Infotrac Account#: 84774) (24-hour number)

SECTION 2: HAZARD(S) IDENTIFICATION

GHS CLASSIFICATION		
HEALTH	ENVIRONMENTAL	PHYSICAL
Acute Toxicity - Not Listed (NL)	Aquatic Toxicity (NL)	NFPA (NL)
Eye Corrosion (NL)		CN (NL)
Skin Corrosion (NL)		EU (NL)
Skin Sensitization (NL)		
Mutagenicity / Carcinogenicity (NL)		
Reproductive / Developmental (NL)		
Target Organ Toxicity [Repeated] (NL)		

Hazard Statements	Contact with internal components may cause irritation or severe burns. Irritating to eyes, respiratory system, and skin.	
Precautionary Statements	Keep out of reach of children. Keep containers tightly closed. Avoid heat, sparks, and open flame while charging batteries. Avoid contact with internal acid / gel.	
Emergency Overview	May form explosive air/gas mixture during charging. Contact with internal components may cause irritation of severe burns. Irritating to eyes, respiratory system, and skin. Prolonged inhalation or ingestion may result in serious damage to health. Pregnant women exposed to internal components may experience reproductive/developmental effects.	
Potential Health Effects	Eyes	Direct contact of internal electrolyte gel with eyes may cause severe burns or blindness.
	Skin	Direct contact of internal electrolyte gel with the skin may cause skin irritation or damaging burns.
	Ingestion	Swallowing this product may cause severe burns to the esophagus and digestive tract and harmful or fatal lead poisoning. Lead ingestion may cause nausea, vomiting, weight loss, abdominal spasms, fatigue, and pain in the arms, legs and joints.
	Inhalation	Respiratory tract irritation and possible long term effects.

Acute Health Hazards	Repeated or prolonged contact may cause mild skin irritation.
Chronic Health Hazards	Lead poisoning if persons are exposed to internal components of the batteries. Lead absorption may cause nausea, vomiting, weight loss, abdominal spasms, fatigue, and pain in the arms, legs and joints. Other effects may include central nervous system damage, kidney dysfunction, and potential reproductive effects. Chronic inhalation of sulfuric acid mist may increase the risk of lung cancer.
Medical Conditions Generally Aggravated By Exposure	Respiratory and skin diseases may predispose one to acute and chronic effects of sulfuric acid and/or lead. Children and pregnant women must be protected from lead exposure. Persons with kidney disease may be at increased risk of kidney failure.
Additional Information	No health effects are expected related to normal use of this product as sold.

SIGNAL WORD: DANGER



Hazard statement:	Environmental statement:
<ul style="list-style-type: none"> Severe skin burns and eye damage Serious eye damage May damage fertility or the unborn child if ingested or inhaled May cause cancer if ingested or inhaled Causes damage to central nervous system, blood and kidneys through prolonged or repeated exposure May form explosive air/gas mixture during charging Extremely flammable gas (hydrogen) Explosive, fire, blast or projection hazard 	<ul style="list-style-type: none"> Wash thoroughly after handling Do not eat, drink or smoke when using this product Wear protective gloves and clothing, as well as eye and face protection Avoid breathing dust, fume, gas, mist, vapor or spray Outdoors use only or in a well ventilated area Causes skin and respiratory system, as well as serious eye damage Contact with internal components may cause irritation or severe burns Avoid contact with internal acid

SECTION 3: COMPOSITION / INFORMATION ON INGREDIENTS

INGREDIENTS (chemical/common names)	CAS NUMBER:	% by WEIGHT:	EU NUMBER:
Lead, inorganic	7439-92-1	60 - 80	231-100-4
Sulfuric acid	7664-93-9	5-15	231-639-5
Antimony	7440-36-0	0-0.1	231-146-5
Arsenic	7440-38-2	<0.1	231-148-6
Tin	7440-31-5	0-0.1	231-141-8
Polypropylene	9003-07-0	2-10	N/A
Acrylonitrile Butadiene Styrene (ABS)	9003-56-0	4-12	N/A
Additional Information	These ingredients reflect components of the finished product related to performance of the product as distributed into commerce.		

SECTION 4: FIRST AID MEASURES

Eye Contact	Flush eyes with large amounts of water for at least 15 minutes. Seek immediate medical attention if eyes have been exposed directly to acid gel.
Skin Contact	Flush affected area(s) with large amounts of water using deluge emergency shower, if available, shower for at least 15 minutes. Remove contaminated clothing. If symptoms persist, seek medical attention.
Ingestion	If swallowed, give large amounts of water. Do NOT induce vomiting or aspiration into the lungs may occur and can cause permanent injury or death.
Inhalation	If breathing difficulties develop, remove person to fresh air. If symptoms persist, seek medical attention.

SECTION 5: FIRE FIGHTING MEASURES

Suitable/unsuitable extinguishing media	Dry chemical, carbon dioxide, water, foam. Do not use water on live electrical circuits.
Special fire fighting procedures & protective equipment	Use appropriate media for surrounding fire. Do not use carbon dioxide directly on cells. Avoid breathing vapours. Use full protective equipment (bunker gear) and self-contained breathing apparatus.
Unusual fire and explosion hazards	Batteries evolve flammable hydrogen gas during charging and may increase fire risk in poorly ventilated areas near sparks excessive heat or open flames.
Specific hazards in case of fire	Thermal shock may cause battery case to crack open. Containers may explode when heated.
Additional Information	Firefighting water runoff and dilution water may be toxic and corrosive. May cause adverse environmental impacts.

SECTION 6: ACCIDENTAL RELEASE MEASURES

Personal precautions	Avoid Contact with Skin. Neutralize any spilled electrolyte with neutralizing agents, such as soda ash, sodium bicarbonate, or very dilute sodium hydroxide solutions.
Environmental precautions	Prevent spilled material from entering sewers and waterways.
Spill containment & cleanup Methods/materials	Add neutralizer/absorbent to spill area. Sweep or shovel spilled material and absorbent and place in approved container. Dispose of any non-recyclable materials in accordance with local, state, provincial or federal regulations.
Additional Information	Lead acid batteries and their plastic cases are recyclable. Contact a Discover representative for recycling info.

SECTION 7: HANDLING & STORAGE

Precautions for safe handling/storage	<ul style="list-style-type: none"> Keep containers tightly closed when not in use. If battery case is broken, avoid contact with internal components. Do not handle near heat, sparks, or open flames. Protect containers from physical damage to avoid leaks and spills. Place cardboard between layers of stacked batteries to avoid damage and short circuits. Do not allow conductive material to touch the battery terminals. A dangerous short-circuit may occur and cause battery failure and fire. Keep away from combustible materials, organic chemicals, reducing substances, metals, strong oxidizers and water.
--	---

SECTION 8: EXPOSURE CONTROLS / PERSONAL PROTECTION

Engineering controls/system design	Charge in areas with adequate ventilation.
Ventilation	General dilution ventilation is acceptable.
Respiratory protection	Not required for normal condition use. See special firefighting procedures (Section 5)
Eye protection	Wear protective glasses with side shields or goggles.
Skin protection	Wear chemical resistant gloves as a standard procedure to prevent skin contact.
Other protective clothing or equipment	None required under normal use conditions for EV Traction Dry Cell, and Gel Absorbed Electrolyte Sealed, Valve Regulated Battery. Wash hands after handling.

EXPOSURE GUIDELINES & LIMITS			
OSHA	Permissible Exposure Limit (PEL/TWA)	Lead, inorganic (as Pb)	0.05 mg/m ³
		Sulfuric acid	1 mg/m ³
		Antimony	0.5 mg/m ³
		Arsenic	mg/m ³
		Tin	2 mg/m ³
ACGIH	2007 Threshold Limit Value (TLV)	Lead, inorganic (as Pb)	0.05 mg/m ³
		Sulfuric acid	0.2 mg/m ³
		Antimony	0.5 mg/m ³
		Arsenic	0.01mg/m ³
		Tin	2 mg/m ³
Quebec	Permissible Exposure Value (PEV)	Lead, inorganic (as Pb)	0.15 mg/m ³
		Sulfuric acid	1 mg/m ³ TWA 3 mg/m ³ STEV
		Antimony	0.5 mg/m ³
		Arsenic	0.1 mg/m ³
		Tin	2 mg/m ³
Ontario	Occupational Exposure Level (OEL)	Lead (designated substance)	0.10 mg/m ³
		Sulfuric acid	1 mg/m ³ TWAEV 3 mg/m ³ STEV
		Antimony	0.5 mg/m ³
		Arsenic (designated substance)	0.01 mg/m ³
		Tin	2 mg/m ³
Netherlands	Maximaal Aanvaarde Concentratie (MAC)	Lead, inorganic (as Pb)	0.15 mg/m ³
		Sulfuric acid	1 mg/m ³
Germany	Maximale Arbeitsplatzkonzentrationen (MAK)	Lead, inorganic (as Pb)	0.1 mg/m ³
		Sulfuric acid	1 mg/m ³ TWA 2 mg/m ³ STEL
		Antimony	0.5 mg/m ³
United Kingdom	Occupational Exposure Standard (OES)	Lead	0.15 mg/m ³
		Antimony	0.5 mg/m ³
		Arsenic	0.1 mg/m ³
		Tin	2 mg/m ³
TWA: 8 Hour Time Weighted Average STE: Short Term Exposure mg/m ³ : milligrams per cubic meter of air NE: Not Established			
Additional Information	Batteries are housed in cases which are regulated as total dust or respirable dust only when they are ground up during recycling. May be required to meet Domestic Requirements for a Specific Destination(s).		

SECTION 9: PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

Appearance	Industrial/commercial lead acid gel battery		
Odor	Odorless		
Odor threshold	N/A		
Physical state	Sulfuric Acid, Gelatinous/ Lead, solid		
PH	<1		
Boiling point	235-240° F (as sulfuric acid)		
Melting point	N/A		
Freezing point	N/A		
Vapor pressure	10 mmHg		
Vapor density (air = 1)	> 1		
Specific gravity (h ₂ O = 1)	1.27-1.33		
Evaporation rate (n-butylalcohol=1)	< 1		
Solubility in water	100% (as sulfuric acid)		
Flash point	Below room temperature (as hydrogen gas)		
Auto-ignition temperature	N/A		
Lower explosive limit (lel)	4% (as hydrogen gas)		
Upper explosive limit (uel)	74% (as hydrogen gas)		
Partition coefficient	N/A		
Viscosity (poise @ 25° c)	N/A		
Decomposition temperature	N/A		
Flammability/HMIS Hazard Classification (US/CN/EU)	As Sulfuric Acid		
	Health: 3	Flammability: 0	Reactivity: 2

SECTION 10: STABILITY & REACTIVITY

Stability	This product is stable under normal conditions at ambient temperature.
Incompatibility (Materials to avoid)	Strong bases, combustible organic materials, reducing agents, finely divided metals, strong oxidizers, and water.
Hazardous decomposition / by-products	Thermal decomposition will produce sulfur dioxide, sulfur trioxide, carbon monoxide, sulfuric acid mist, and hydrogen.
Hazardous polymerization	Will not occur.
Conditions to avoid	Overcharging, sources of ignition.

SECTION 11: TOXICOLOGICAL INFORMATION

ACUTE TOXICITY (test results basis & comments)	
Sulfuric acid	LD ₅₀ , Rat: 21409 mg/kg LC ₅₀ , Guinea pig: 510 mg/m ³
Lead	Repeated exposure to lead and lead compounds in the workplace may result in nervous system toxicity. Some toxicologists report that abnormal conduction velocities in person with blood lead levels of 50 µg/100 ml or higher. Heavy lead exposure may result in central nervous system damage, encephalopathy and damage to the blood-forming (hematopoietic) tissues.
Additional information	Very little chronic toxicity data available for elemental lead. Lead is listed by IARC as a 2B carcinogen: possible carcinogen in humans. Arsenic is listed by IARC, ACGIH, and NTP as a carcinogen, based on studies with high doses over long periods of time. The other ingredients in this product, present at equal to or greater than 0.1% of the product, are not listed by OSHA, NTP, or IARC as suspect carcinogens. The 19 th Amendment to EC Directive 67/548/EEC classified lead compounds, but not lead in metal form, as possibly toxic to reproduction. Risk phrase 61: May cause harm to the unborn child, applies to lead compounds, especially soluble forms.

SECTION 12: ECOLOGICAL INFORMATION

Persistence & degradability	Lead is very persistent in soils / sediments. No data available on biodegradation.
Bio-accumulative potential (inc. mobility)	Mobility of metallic lead between ecological compartments is low. Bioaccumulation of lead occurs in aquatic and terrestrial animals and plants, but very little bioaccumulation occurs through the food chain. Most studies have included lead compounds, not solid inorganic lead.
Aquatic toxicity (test results & comments)	Sulfuric acid: 24-hour LC50, fresh water fish (Brachydanio rerio): 82 mg/l 96-hour LOEC*, fresh water fish (Cyprinus carpio): 22 mg/l
	Lead (metal): No data available
*lowest observable effect concentration	

SECTION 13: DISPOSAL CONSIDERATIONS

Waste disposal method	Lead acid batteries are recyclable when sent to a secondary lead smelter. Follow local, State / Provincial, and
-----------------------	---

	Federal / National regulations applicable to as-used, end-of-life characteristics to be determined by end-user.
Hazardous waste class / code	US - Not applicable to finished product as manufactured for distribution into commerce. CN - Not applicable to finished product as manufactured for distribution into commerce. EWC - Not applicable to finished product as manufactured for distribution into commerce.
Additional information	Not Included. Recycle or dispose as allowed by local jurisdiction for the end-of-life characteristics as-disposed.

SECTION 14: TRANSPORT INFORMATION

GROUND: US-DOT / CAN-TDG / EU-ADR / APEC-ADR Proper Shipping Name	Not regulated as a Hazardous Material
AIRCRAFT: ICAO-IATA Proper Shipping Name	Not regulated as a Hazardous Materials For Air shipments reference IATA Dangerous Goods Regulations Special Provision A-67 of IATA Regulation 62nd Edition in 2021. Discover Batteries meet the test requirements for "Non-Spillable and wet electronic storage Batteries" as provided in 49 CFR 173.159 (d) and IATA/ICAO, and are non-regulated when protected against short circuits, kept upright, and securely packaged.
VESSEL: IMO-IMDG Proper Shipping Name	Not regulated as a Hazardous Material
Additional information	Each battery and the outer packaging must be plainly and durably marked "Nonspillable" or "Nonspillable Battery" Non-Spillable Battery complies with the provisions listed in 49 CFR 173.159(d), therefore must not be marked with an identification number or hazardous label and is not subject to hazardous shipping paper requirements. Transport requires proper packaging and paperwork, including the Nature and Quantity of goods, per applicable origin/destination/customs points as-shipped.

SECTION 15: REGULATORY INFORMATION

INVENTORY STATUS (All components are listed on the TSCA; EINECS / ELINCS; and DSL, unless noted otherwise below)

US FEDERAL REGULATIONS		
TSCA Section 8b - Inventory Status	All chemicals comprising this product are either exempt or listed on the TSCA Inventory.	
TSCA Section 12b - Export Notification	If the finished product contains chemicals subject to TSCA Section 12b export notification, they are listed below:	
	Chemical	CAS#
	None	N/A

CERCLA (Comprehensive Responsive Compensation and Liability Act)		
	Chemicals present in the product which could require reporting under the statute:	
	Chemical	CAS#
	Lead	7439-92-1
	Sulfuric acid	7664-93-9

SARA TITLE III (Superfund Amendments and Reauthorization Act)			
	The finished product contains chemicals subject to the reporting requirements of Section 313 of SARA TITLE III.		
	Chemical	CAS#	%wt
	Lead	7439-92-1	67
	Sulfuric acid	7664-93-9	10

CERCLA Section 311/312 Hazard Categories		
	The finished product is exempt from these regulations, but lead and sulfuric acid above the thresholds are reportable on Tier II reports.	
	Fire Hazard	No
	Pressure Hazard	No
	Reactivity Hazard	No
	Immediate Hazard	No (internal acid gel is corrosive)
	Delayed Hazard	No
	Sulfuric acid is regulated as an EHS (Extremely Hazardous Substance)	

US STATE REGULATIONS			
California Proposition 65	The following chemicals identified to exist in the finished product as distributed into commerce are known to the State of California to cause cancer, birth defects or other reproductive harm:		
	Chemical	CAS#	%wt
	Arsenic (as arsenic oxides)	7440-38-2	<0.1

	Strong inorganic acid mists (including sulfuric acid)	N/A	10
	Lead	7439-92-1	67
California Consumer Product Volatile Organic Compound Emissions	This product is not regulated as a Consumer Product for purposes of CARB / OTC VOC Regulations, as sold for the intended purpose and into the industrial / commercial supply chain.		

INTERNATIONAL REGULATIONS (Non-US)			
Canadian Domestic Substance List (DSL)	All ingredients remaining in the finished product as distributed into commerce are included on the Domestic Substances List.		
WHMIS Classifications	Class E: Corrosive materials present at greater than 1%. This product has been classified in accordance with the hazard criteria of the Controlled Products Regulations (CPR) and the SDS contains all the information required by the Controlled Products Regulations.		
NPRI and Ontario Regulation 127/01	This product contains the following chemicals subject to the reporting requirements of Canada NPRI +/- Ont. Reg.127/01:		
	Chemical	CAS#	%wt
	Lead	7439-92-1	67
	Sulfuric acid	7664-93-9	10
European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EINECS)	All ingredients remaining in the finished product as distributed into commerce are exempt from, or included on, the European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances.		
European Communities (EC) Hazard Classification according to directives 67/548/EEC and 1999/45/EC	R-PHRASES	S-PHRASES	
	35, 36, 38	1/2, 26, 30, 45	

ADDITIONAL INFORMATION	This product may be subject to Restriction of Hazardous Substances (RoHS) regulations in Europe and China, or may be regulated under additional regulations and laws not identified above, such as for uses other than described or as designed / as-intended by the manufacturer, or for distribution into specific domestic destinations.
-------------------------------	---

SECTION 16: OTHER INFORMATION

Other information	Distribution into Quebec to follow Canadian Controlled Product Regulations (CPR) 24(1) and 24(2). Distribution into the EU to follow applicable Directives to the Use, Import/Export of the product as-sold.
Sources of information	International Agency for Research on Cancer (1987), IARC Monographs on the Evaluation of Carcinogenic Risks to Humans: Overall Evaluations of Carcinogenicity: An updating of IARC Monographs Volumes 1-42, Supplement 7, Lyon, France. Ontario Ministry of Labour Regulation 654/86. Regulations Respecting Exposure to Chemical or Biological Agents.

SDS PREPARATION INFORMATION	
Date of issue:	January 1, 2021 / Supersedes all previous versions
Disclaimer:	This Safety Data Sheet is based upon information and sources available at the time of preparation or revision date. The information in the SDS was obtained from sources which we believe are reliable, but are beyond our direct supervision or control. We make no Warranty of Merchantability, Fitness for any particular purpose, or any other Warranty, Expressed or Implied, with respect to such information, and we assume no liability resulting from its use. For this and other reasons, we do not assume responsibility and expressly disclaim liability for loss, damage or expense arising out of or in any way connected with the handling, storage, use of, or disposal of the product. It is the obligation of each user of the product to determine the suitability of this product and comply with the requirements of all applicable laws regarding use and disposal of this product. For additional information concerning Discover Energy Corp. products or questions concerning the content of this SDS, please contact your Discover Representative.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BATTERIE AU PLOMB-ACIDE À RÉGULATION PAR SOUPAPE, ÉTANCHE

SECTION 1 - IDENTIFICATION

<p>Nom du produit ou de la substance chimique: Batterie au plomb-acide à régulation par soupape</p> <p>Autres noms du produit: Batterie de traction à anode sèche pour VÉ, Batterie gel/électrolyte absorbé, à régulation par soupape, scellée et étanche.</p>	<p>Famille chimique/Classification Batterie d'accumulateurs au plomb-acide de type gel/électrolyte absorbé</p> <p>Utilisation du produit Batteries d'accumulateurs électriques à usage industriel, commercial et personnel.</p>
<p>Nom et adresse du fabricant: Discover Energy Corp. #4 - 13511 Crestwood Place, Richmond, BC, V6V 2E9, Canada Courriel: info@discoverbattery.com</p>	<p>Numéro de téléphone en cas d'urgence: US: INFOTRAC 1.800.535.5053 (Compte#: 84774) (24-heures)</p>




SECTION 2 - IDENTIFICATION DES RISQUES

Mentions de danger	Le contact avec les composants internes peut provoquer une irritation ou des brûlures sévères. Irritant pour les yeux, l'appareil respiratoire et la peau.	
Avertissements	Garder hors de la portée des enfants. Garder les récipients hermétiquement fermés. Durant la charge des batteries, évitez les sources de chaleur, les étincelles et les flammes nues. Évitez tout contact avec l'acide ou le gel interne.	
Aperçu des situations d'urgence	Durant la charge, un mélange air/gaz peut se former. Le contact avec les composants internes peut provoquer une irritation ou des brûlures sévères. Irritant pour les yeux, l'appareil respiratoire et la peau. Une inhalation prolongée ou une ingestion peut causer de graves problèmes de santé. L'exposition aux composants internes chez les femmes enceintes peut causer des effets sur la reproduction ou sur le développement du fœtus.	
Effets possibles sur la santé	Yeux	Le contact direct du gel électrolyte interne avec les yeux peut provoquer des brûlures sévères ou la cécité.
	Peau	Le contact direct du gel électrolyte interne avec la peau peut provoquer une irritation cutanée ou des brûlures irréversibles.
	Ingestion	L'ingestion de ce produit peut provoquer des brûlures sévères à l'oesophage et au tube digestif, ainsi qu'une intoxication par le plomb nocive ou mortelle. L'ingestion de plomb peut provoquer des nausées, des vomissements, une perte de poids, des spasmes abdominaux, de la fatigue et des douleurs aux bras, aux jambes et aux articulations.
	Inhalation	Irritation des voies respiratoires et effets possibles à long terme.
Risques aigus pour la santé	Un contact répété ou prolongé peut provoquer une légère irritation cutanée.	
Risques chroniques pour la santé	Intoxication par le plomb chez les personnes exposées aux composants internes des batteries. L'ingestion de plomb peut provoquer des nausées, des vomissements, une perte de poids, des spasmes abdominaux, de la fatigue et des douleurs aux bras, aux jambes et aux articulations. D'autres effets peuvent comprendre des lésions au système nerveux central, une insuffisance rénale et des effets probables sur l'appareil reproducteur. L'inhalation chronique des brouillards d'acide sulfurique peut augmenter les risques de développer un cancer du poumon.	

Problèmes médicaux généralement aggravés par une exposition	Une personne souffrant de maladies respiratoires et cutanées peut être prédisposée aux effets aigus et chroniques de l'acide sulfurique ou du plomb. Les enfants et les femmes enceintes doivent être protégés d'une exposition au plomb. Les personnes souffrant d'une maladie rénale sont davantage à risque de souffrir d'une insuffisance rénale.
Autres renseignements	Aucun effet sur la santé n'est prévu dans le cas de l'utilisation normale de ce produit tel qu'il est vendu.

Mot indicateur : DANGER

ÉTIQUETTE SGH

Santé	Environnement	Physique
		
Mentions de danger DANGER! <ul style="list-style-type: none"> Provoque des brûlures cutanées graves et des lésions oculaires. Provoque des lésions oculaires graves. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus en cas d'ingestion ou d'inhalation. Susceptible de provoquer un cancer en cas d'ingestion ou d'inhalation Nuit au système nerveux central, au sang et aux reins en cas d'exposition prolongée ou répétée. Peut former un mélange air/gaz explosif pendant la charge Gaz extrêmement inflammable (hydrogène). Risque d'explosion, d'incendie ou de projection 	Mises en garde <ul style="list-style-type: none"> Laver abondamment après usage. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit Porter des gants/vêtements de protection, une protection oculaire/du visage. Éviter de respirer en présence de poussière/fumée/gaz/brouillard/vapeurs/pulvérisation Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré Provoque des irritations graves des yeux et de la peau. Le contact avec des composants internes peut causer une grave irritation ou des brûlures des yeux. Éviter tout contact avec l'acide interne. Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. 	

SECTION 3 - COMPOSITION ET RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

INGRÉDIENTS (nom chimique ou commun)	NUMÉRO CAS:	% en POIDS:	NUMÉRO CE:
Plomb, inorganique	7439-92-1	60 - 80	231-100-4
Acide sulfurique	7664-93-9	5-15	231-639-5
Antimoine	7440-36-0	0-0.1	231-146-5
Arsenic	7440-38-2	<0.1	231-148-6
Étain	7440-31-5	0-0.1	231-141-8
Polypropylène	9003-07-0	2-10	N/A
Acrylonitrile - butadiène - styrène (ABS)	9003-56-0	4-12	N/A
Autres renseignements	Ces ingrédients sont le reflet des composants présents dans le produit fini en regard de la performance du produit tel qu'il est distribué dans le commerce.		

SECTION 4 - PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux	Rincer les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si les yeux ont été directement exposés au gel acide, consulter un médecin immédiatement.
Contact avec la peau	Rincer les régions affectées à grande eau à l'aide d'une douche de décontamination, si disponible, pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ingestion	En cas d'ingestion, faire boire de grandes quantités d'eau. Ne PAS faire vomir afin d'éviter toute aspiration dans les poumons susceptible de causer des lésions irréversibles, voire mortelles.
Inhalation	En cas de difficultés respiratoires, emmener la personne au grand air. Si les symptômes persistent, consulter un médecin

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés/inappropriés	Poudre extinctrice, dioxyde de carbone, eau, mousse. Ne pas utiliser d'eau sur les circuits électriques sous tension.
Procédures particulières de lutte contre l'incendie et équipement de protection spécial	Utiliser les moyens d'extinction appropriés pour éteindre un incendie de proximité. Ne pas utiliser de dioxyde de carbone directement sur les piles. Éviter de respirer les vapeurs. Porter un équipement de protection complet (tenue de feu) et un appareil respiratoire autonome.
Risques inhabituels d'incendie et d'explosion	Lorsqu'elles sont chargées, les batteries dégagent de l'hydrogène gazeux inflammable, ce qui peut augmenter les risques d'incendie dans des endroits où la ventilation est déficiente et qui sont situés à proximité d'étincelles, de chaleur excessive ou de flammes nues.
Risques particuliers en cas d'incendie	Un choc thermique peut provoquer l'éclatement du boîtier de la batterie. Les récipients peuvent exploser sous l'effet de la chaleur.
Autres renseignements	L'écoulement et la dilution des eaux d'extinction peuvent être toxiques et corrosifs. Peuvent produire un effet nuisible sur l'environnement.

SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles	Éviter tout contact avec la peau. Neutraliser tout électrolyte dispersé avec un produit neutralisant comme du carbonate de sodium, du bicarbonate de sodium ou de l'hydroxyde de sodium très dilué.
Précautions environnementales	Empêcher la matière dispersée de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.
Confinement des déversements et méthodes et matériels de nettoyage	Appliquer un produit neutralisant ou absorbant sur la matière déversée. Balayer ou ramasser à la pelle la matière déversée et le produit absorbant, et déposer dans des récipients approuvés. Éliminer toute matière non recyclable conformément aux réglementations municipales, étatiques, provinciales et fédérales.
Autres renseignements	Les batteries au plomb-acide et leurs boîtiers sont recyclables. Communiquer avec un représentant Discover pour connaître la procédure à suivre.

SECTION 7 - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions pour la manutention et l'entreposage sécuritaires	<ul style="list-style-type: none"> • Garder les récipients hermétiquement fermés lorsqu'ils ne servent pas. • Si le boîtier de la batterie est brisé, éviter d'entrer en contact avec les composants internes. • Ne pas manipuler à proximité d'une source de chaleur, d'étincelles ou de flammes nues. • Protéger les récipients de tout dommage physique susceptible de provoquer une fuite ou un déversement. • Séparer d'un carton chaque rang de batteries empilées pour prévenir tout dommage ou court-circuit. • Empêcher tout contact d'un matériau conducteur avec les bornes de batteries, ce qui pourrait provoquer un court-circuit et causer une défaillance de la batterie et un incendie. • Tenir loin des matières combustibles, produits chimiques organiques, substances réductrices, métaux, oxydants forts et de l'eau.
---	--

SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Système de contrôle technique	Charger les batteries dans un endroit bien ventilé.
Ventilation	Une ventilation avec apport d'air neuf est acceptable.
Protection respiratoire	Non requise dans des conditions d'utilisation normales. Consulter les Mesures de lutte contre l'incendie (Section 5)
Protection oculaire	Porter des lunettes de protection avec écrans latéraux de protection ou des lunettes de protection étanches.
Protection cutanée	Porter systématiquement des gants résistants aux produits chimiques pour empêcher tout contact avec la peau.
Autre vêtement ou équipement de protection	Aucun n'est requis dans des conditions d'utilisation normale pour les batteries de traction à anode sèche pour VÉ et les batteries gel/électrolyte absorbé, à régulation par soupape. Se laver les mains après la manipulation.

LIGNES DIRECTRICES ET LIMITES D'EXPOSITION			
OSHA	Limite d'exposition admissible (PEL/TWA)	Plomb, inorganique (comme Pb)	0,05 mg/m ³
		Acide sulfurique	1 mg/m ³
		Antimoine	0,5 mg/m ³
		Arsenic	mg/m ³
		Étain	2 mg/m ³
ACGIH	Valeur limite d'exposition 2007 (TLV)	Plomb, inorganique (comme Pb)	0,05 mg/m ³
		Acide sulfurique	0,2 mg/m ³
		Antimoine	0,5 mg/m ³
		Arsenic	0,01mg/m ³
		Étain	2 mg/m ³
Québec	Valeur d'exposition admissible (VEA)	Plomb, inorganique (comme Pb)	0,15 mg/m ³
		Acide sulfurique	1 mg/m ³ TWA 3 mg/m ³ STEV
		Antimoine	0,5 mg/m ³
		Arsenic	0,1 mg/m ³
		Étain	2 mg/m ³
Ontario	Limite d'exposition en milieu de travail (LEMT)	Plomb (substance désignée)	0,10 mg/m ³
		Acide sulfurique	1 mg/m ³ TWAEV 3 mg/m ³ STEV
		Antimoine	0,5 mg/m ³
		Arsenic (substance désignée)	0,01 mg/m ³
		Étain	2 mg/m ³
Pays-Bas	Maximaal Aanvaarde Concentratie (MAC)	Plomb, inorganique (comme Pb)	0,15 mg/m ³
		Acide sulfurique	1 mg/m ³
Allemagne	Maximale Arbeitsplatzkonzentrationen (MAK)	Plomb, inorganique (comme Pb)	0,1 mg/m ³
		Acide sulfurique	1 mg/m ³ TWA 2 mg/m ³ STEL
		Antimoine	0,5 mg/m ³
		Étain	2 mg/m ³
Royaume-Uni	Norme d'exposition en milieu de travail (OES)	Plomb	0,15 mg/m ³
		Antimoine	0,5 mg/m ³
		Arsenic	0,1 mg/m ³
		Étain	2 mg/m ³
TWA : Moyenne pondérée de 8 heures STE : Exposition de courte durée mg/m ³ : milligrammes par mètre cube d'air NE : Non établie			
Autres renseignements	Les batteries sont logées dans des boîtiers réglementés comme émettant une poussière totale ou une poussière respirable seulement lorsqu'elles sont pulvérisées durant le recyclage. Pourraient avoir à se conformer aux exigences intérieures d'une destination en particulier.		

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	Batterie plomb-acide gélifiée à usage industriel et commercial		
Odeur	Inodore		
Seuil olfactif	s.o.		
État physique	Acide sulfurique, gélatineux/plomb, solide		
pH	<1		
Point d'ébullition	113-116°C (235-240°F) (comme l'acide sulfurique)		
Point de fusion	s.o.		
Point de congélation	s.o.		
Pression de vapeur	10 mmHg		
Densité de vapeur (air = 1)	> 1		
Gravité spécifique (H ₂ O = 1)	1,27-1,33		
Taux d'évaporation rate (n-BuAc=1)	< 1		
Solubilité dans l'eau	100 % (Comme l'acide sulfurique)		
Point d'éclair	Inférieur à la température ambiante (comme d'hydrogène gazeux)		
Température d'auto-inflammation	s.o.		
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	4 % (comme d'hydrogène gazeux)		
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	74 % (comme d'hydrogène gazeux)		
Coefficient de distribution	s.o.		
Viscosité (poise à 25 °C)	s.o.		
Température de décomposition	s.o.		
Inflammabilité/Classification des risques HMIS (É-U/NC/UE)	Comme l'acide sulfurique		
	Santé : 3	Inflammabilité : 0	Réactivité : 2

SECTION 10 - STABILITÉ & RÉACTIVITÉ

Stabilité	Batterie plomb-acide gélifiée à usage industriel et commercial
Incompatibilité (Matières à éviter)	Bases fortes, matières organiques combustibles, agents réducteurs, métaux finement divisés, oxydants forts et eau.
Décomposition ou sous-produits dangereux	La décomposition thermique produira du dioxyde de soufre, du trioxyde de soufre, du monoxyde de carbone, du brouillard d'acide sulfurique et de l'hydrogène.
Polymérisation dangereuse	Aucune
Conditions à éviter	Surcharge, sources d'inflammation.

SECTION 11 - RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ AIGUË (sur la base des résultats d'essais et des commentaires)	
Acide sulfurique	LD ₅₀ , Rat : 21409 mg/kg LC ₅₀ , Cobaye : 510 mg/m ³
Plomb	Une exposition répétée au plomb et aux composés de plomb sur le lieu de travail peut être toxique pour le système nerveux. Certains toxicologues rapportent des vitesses de conduction anormales chez des personnes dont le taux de plomb était de 50 µg/100 ml ou supérieur. L'exposition prolongée au plomb peut causer des lésions au système nerveux central, une encéphalopathie et des lésions aux tissus sanguiformateurs (hématopoïétiques).
Autres renseignements	Il existe peu de données de toxicité chronique pour le plomb élémentaire. Le plomb est répertorié par le CIRC comme étant un cancérigène de type 2B : possiblement cancérigène chez l'humain. L'arsenic est répertorié par le CIRC, l'ACGIH et le NTP comme un agent cancérigène, sur la base d'études effectuées avec des doses élevées sur de longues périodes. Les autres ingrédients de ce produit, présents en quantités égales ou supérieures à 0,1 % du produit, ne sont pas répertoriés par l'OSHA, le NTP ou le CIRC comme étant des cancérigènes suspects. Le 19 ^e amendement à la directive CE 67/548/EEC a classé les composés du plomb, mais pas le plomb sous la forme d'un métal, comme représentant un potentiel de toxicité pour la reproduction. La phrase de risque 61 : Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant, s'applique aux composés du plomb, particulièrement sous forme soluble.

SECTION 12 - RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Rémanence et dégradabilité	Le plomb est un matériau très persistant dans les sols et les sédiments. Aucune donnée disponible sur la biodégradation.
Bioaccumulation potentielle (y compris la mobilité)	La mobilité du plomb métallique entre les compartiments de l'environnement est faible. La bioaccumulation du plomb se produit chez des animaux aquatiques et terrestres et chez les

	plantes, mais très peu dans la chaîne alimentaire. La plupart des études ont inclus les composés du plomb, mais pas le plomb inorganique solide.
Toxicité aquatique (résultats d'essais et commentaires)	Acide sulfurique : CL ₅₀ (24 h), poissons d'eau douce (<i>Brachydanio rerio</i>) : 82 mg/l CMEQ* (96 h), poissons d'eau douce (<i>Cyprinus carpio</i>) : 22 mg/l
	Plomb (métal) : Aucune donnée disponible
*Concentration minimale avec effets observables	

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS SUR L'ÉLIMINATION

Méthode d'élimination	Les batteries au plomb acide sont recyclables lorsqu'elles sont envoyées à une fonderie de plomb de seconde fusion. Respecter les réglementations municipales, étatiques ou provinciales, et fédérales ou nationales, applicables aux caractéristiques de fin de vie utile telles qu'établies par l'utilisateur final.
Catégorie ou code de déchets dangereux	É.-U. – Ne s'applique pas au produit fini tel qu'il a été fabriqué pour la distribution commerciale. NC – Ne s'applique pas au produit fini tel qu'il a été fabriqué pour la distribution commerciale. CED – Ne s'applique pas au produit fini tel qu'il a été fabriqué pour la distribution commerciale.
Autres renseignements	Non inclus. Recycler ou éliminer tel que permis par la juridiction locale selon les caractéristiques de fin de vie utile au moment de l'élimination.

SECTION 14 - RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

TERRESTRE : US-DOT /CAN-TDG / EU-ADR / APEC-ADR Nom officiel d'expédition	Non réglementé comme matière dangereuse
AÉRIEN : ICAO-IATA Nom officiel d'expédition	Non réglementé comme matière dangereuse. Les batteries Discover respectent les exigences d'essai « Batteries d'accumulateurs humides et étanches » comme prévu à l'article 49 CFR 173.159 (d) et par l'IATA et l'OACI, et ne sont pas réglementées lorsqu'elles sont protégées contre les courts-circuits, maintenues en position verticale et emballées de façon sécuritaire.
MARITIME : IMO-IMDG Nom officiel d'expédition	Non réglementé comme matière dangereuse
Autres renseignements	Chaque batterie, de même que leur emballage extérieur, doit porter la mention lisible et durable « Étanche » ou « Batterie étanche ». Les batteries étanches sont conformes aux dispositions de l'article 49 CFR 173.159(d) et ne sont donc pas soumises à l'obligation de porter un numéro d'identification ou une étiquette de danger, pas plus qu'aux exigences reliées aux documents de transport. Le transport requiert un emballage et des documents adéquats, y compris la nature et la quantité de marchandises selon ce qui est applicable aux points d'origine, de destination et de douanes au moment de l'expédition.

SECTION 15 - RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

ÉTAT DE L'INVENTAIRE (Tous les composants sont répertoriés à la TSCA; EINECS / ELINCS; et à la LIS, sauf indication contraire ci-dessous)

RÉGLEMENTATIONS FÉDÉRALES DES É.-U.		
TSCA Section 8b – État de l'inventaire	Tous les produits chimiques présents dans ce produit sont soit exemptés, soit répertoriés à l'inventaire de la TSCA.	
TSCA Section 12b – Notification d'exportation	Si le produit fini contient des produits chimiques soumis à la section 12 b de la notification d'exportation de la TSCA, ceux-ci sont indiqués ci-dessous :	
	Produit chimique	CAS#
	Aucun	N/A

CERCLA (Comprehensive Responsive Compensation and Liability Act)		
	Produits chimiques présents dans le produit et pouvant devoir être répertoriés en vertu de l'acte :	
	Produit chimique	CAS#
	Plomb	7439-92-1
	Acide sulfurique	7664-93-9

SARA TITLE III (Superfund Amendments and Reauthorization Act)		
	Le produit fini contient des produits chimiques soumis aux exigences en matière de déclaration de la Section 313 de SARA TITLE III.	
	Produit chimique	CAS#
	Plomb	7439-92-1
	Acide sulfurique	7664-93-9
		% en poids
		67
		10

CERCLA Section 311/312 Catégories de dangers	
	Le produit fini est exempté de ces règlements, mais le plomb et l'acide sulfurique en quantité supérieure aux seuils doivent faire l'objet d'une déclaration aux rapports Tier II.
	Risque d'incendie
	Non
	Risque de pression
	Non
	Risque de réactivité
	Non
	Risque immédiat
	Non (le gel acide interne est corrosif)
	Risque retardé
	Non
	L'acide sulfurique est réglementé en tant que substance extrêmement dangereuse.

RÈGLEMENTATIONS DES ÉTATS DES É.-U.		
Proposition 65 de la Californie	Les produits chimiques suivants identifiés comme étant présents dans le produit fini tel qu'il est distribué dans le commerce sont connus par l'État de la Californie pour causer le cancer, des anomalies congénitales ou des effets nocifs pour l'appareil reproducteur :	
	Produit chimique	CAS#
	Arsenic (comme des pentaoxydes de diarsenic)	7440-38-2
	Brouillards d'acides minéraux forts (y compris l'acide sulfurique)	s.o.
	Plomb	7439-92-1
		%wt
		<0,1
		10
		67
Produit de consommation volatil de la Californie Émission des composés organiques volatils	Ce produit n'est pas réglementé en tant que produit de consommation aux fins des réglementations CARB/OTC VOC, tel que vendu pour les fins prévues et dans la chaîne d'approvisionnement industrielle et commerciale.	

RÈGLEMENTATIONS INTERNATIONALES (Hors des É.-U.)		
Liste intérieure des substances (LIS)	Tous les ingrédients demeurant dans le produit fini tel que distribué dans le commerce sont répertoriés à la liste intérieure des substances.	
Classifications SIMDUT	Classe E : Matières corrosives présentes à raison de plus de 1 %. Ce produit a été classé conformément aux critères de risques du Règlement sur les produits contrôlés, et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.	
INRP et réglementation de l'Ontario 127/01	Ce produit contient les produits chimiques suivants soumis aux exigences de déclaration de l'INRP du Canada ou du règlement 127/01 de l'Ontario :	
	Produit chimique	CAS#
	Plomb	7439-92-1
	Acide sulfurique	7664-93-9
		% en poids
		67
		10
Inventaire européen des produits chimiques commercialisés existants (EINECS)	Tous les ingrédients demeurant dans le produit fini tel que distribué dans le commerce figurent, ou ne sont pas soumis à l'obligation de figurer, à l'inventaire européen des produits chimiques commercialisés.	
Classement des risques de la Communauté européenne (CE) selon les directives 67/548/EEC et 1999/45/EC	PHRASES R	PHRASES S
	35, 36, 38	1/2, 26, 30, 45

AUTRES RENSEIGNEMENTS	Ce produit peut être soumis aux règlements de la directive <i>Restriction of Hazardous Substances</i> (RoHS) en Europe et en Chine, ou peut être réglementé en vertu d'autres règlements et lois qui ne sont pas identifiés ci-dessus, notamment pour des utilisations autres que celles décrites ou prévues par le fabricant, ou pour la distribution dans des destinations intérieures.
------------------------------	---

SECTION 16 - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Autre renseignement	La distribution au Québec doit respecter le Règlement sur les produits contrôlés du Canada, art. 24(1) et 24(2). La distribution dans l'UE doit respecter les directives applicables à l'utilisation et à l'import/export du produit tel que vendu.
Sources de renseignements	Centre international de recherche sur le cancer (1987), monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme : Évaluations générales de cancérogénicité : Une mise à jour des monographies du CIRC, Volumes 1 à 42, Supplément 7, Lyon, France. Règlement 654/86 du ministère du Travail de l'Ontario. Règlement sur le Contrôle de l'exposition à des agents biologiques ou chimiques.
RTECS - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances, National institute for Occupational Safety and Health.	Les publications émanant d'Energys Manufacturing, de la Deutsche Exide GmbH, de C&D Technologies, d'Exide Technologies, d'East Penn Manufacturing, des gouvernements de même que les règlements, sont disponibles auprès des autorités gouvernementales des États-Unis, du Canada et de l'Union européenne.

ORIGINE DE LA FDS	
Date de publication :	1 Janvier 2021/Remplace toutes les versions précédentes
Avis de non-responsabilité :	Cette fiche de données sécurité (FDS) s'appuie sur les renseignements et les sources disponibles au moment de sa préparation ou de sa révision. Les renseignements apparaissant à la FDS ont été obtenus de sources que nous considérons comme fiables, mais qui échappent cependant à notre supervision ou à notre surveillance directe. Nous ne donnons aucune garantie quant à la qualité marchande, l'adéquation à un usage donné ni aucune autre garantie, expresse ou implicite, en regard de tels renseignements, et nous n'assumons aucune responsabilité liée à leur utilisation. Pour ces raisons, et pour d'autres encore, nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité en cas de perte, de dommages ou de frais occasionnés par ou liés de quelque façon que ce soit à la manipulation, l'entreposage, l'utilisation ou l'élimination du produit. Il incombe à chaque utilisateur du produit de déterminer l'adéquation de ce produit et de se conformer aux exigences de toutes les lois relatives à l'utilisation et l'élimination de ce produit. Pour tout autre renseignement sur les produits de Discover Energy Corp. ou pour toutes questions portant sur le contenu de cette FDS, veuillez communiquer avec votre représentant Discover.